# CONTRAT DE PARTICIPATION $\underset{\substack{\text { PAgE } \\ 1 / 4}}{ }$ 

SALON DU MARIAGE - PORTO VECCHIO - HOTEL KILINA - 28 et 29 SEPTEMBRE 2024

## Salon <br> .ar Mariage <br> 2829 m 2024 <br> Porto Kecchic

ETAPE 1 VOTRE ENSEIGNE

## RAISON SOCIALE

## ACTIVITÉ

ADRESSE
CODE POSTAL ................. VILLE ............................................... PAYS
ADRESSE MAIL
TELEPHONE
PORTABLE
SIRET
$N^{\circ}$ de TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
ADRESSE DE FACURATION
CODE POSTAL .................. VILLE ................................................ PAYS
RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE
RESPONSABLE DU STAND
PAGE FACEBOOK
PAGE INSTAGRAM

## OBLIGATOIRE POUR LA PRISE EN COMPTE DU DOSSIER

Le dossier doit être complété et signé.
Les Conditions Générales de Vente (Page4) doivent être signées et sont réputées pour être acceptées dans leur intégralité.

Le dossier doit être accompagné de
1 Extrait KBis de moins de 3 mois
1 Attestation d'assurance «RC Expositions» Virement d'acompte de 30\% (à la signature du contrat)

# CONTRAT DE PARTICIPATION 

SALON DU MARIAGE - PORTO VECCHIO - HOTEL KILINA - 28 et 29 SEPTEMBRE 2024

## ETAPE 2 CHOISIR SA FORMULE

OPEN SPACE * ..... 390 € HT
OPEN SPACE + 1 nuit d'Hôtel + Petit déj * ..... 490 € HT
OPEN SPACE + 2 nuits d'Hôtel + Petit déj * ..... 590 € HT
OPEN SPACE VÉHICULE * ..... 200 € HT

BON A SAVOIR ! Le prix comprend: Stand OPEN SPACE de $6 \mathrm{~m}^{2}, 1$ table et 3 chaises

* Sous réserve des disponibilités. Les chambres sont pour deux personnes.

Taxe de séjour inclus et au besoin, Navette aéroport A/R

## ETAPE 3 CHOISIR SES OPTIONS

PARTENARIAT OFFICIEL ....................................................................... 1500 € HT
Mise en avant de votre enseigne sur tous les supports de communication : Logo sur tous les visuels, mise en avant sur les réseaux sociaux.
INVITATIONS VISITEURS $\times 2,5 \mathrm{O} € \mathrm{HT} /$ invitation $=$ $\qquad$ € H

## ETAPE 4 CALCULER LE PRIX TOTAL



|  | TOTAL HT |
| :---: | :---: |
|  | TVA (20\%) |
|  | TOTAL TTC |

# CONTRAT DE PARTICIPATION 

SALON DU MARIAGE - PORTO VECCHIO - HOTEL KILINA - 28 et 29 SEPTEMBRE 2024

## RAPPEL

Pour être pris en compte, le dossier doit être complété et signé. Les Conditions Générales de Vente en Page 4 sont réputées pour être acceptées dans leur intégralité et doivent être signées également.
Il faut également fournir : 1 Extrait Kbis de moins de 3 mois, 1 Attestation d'Assurance «RC Expositions», Virement d'acompte de $30 \%$ (à la signature du contrat), et le virement de solde, à effectuer au plus tard le 1er Septembre 2024

SASU JUST U EVENT se réserve le droit de refuser l'accès au Salon à tout exposant n'ayant pas versé l'intégralité des sommes dues et fourni l'attestation d'assurance prévue aux Conditions Générales de Vente. L'exposant s'engage à présenter sur son stand uniquement les produits et services liés à l'activité mentionnée en page 1 du présent contrat, conformément au rêglement du Salon.

En cas d'annulation du fait de l'exposant : L'annulation est à transmettre par lettre recommandée avec accusé de réception)

- Entre M-6 Mois et M-1 Mois : L'acompte de réservation reste acquis par l'organisateur
- M-1 Mois et moins : Le montant total TTC des prestations sera facturé.


## ETAPE 5 PAIEMENT \& FACILITÉS DE PAIEMENT

## 2 virements

- Virement d'Acompte 30\%
(à effectuer à la signature du contrat)
- Virement soldant la facture
(à effectuer au plus tard le 1er Sept. 2O24)


## Paiement en 3 fois sans frais

par virement selon l'échéancier
Nous avons mis en place une facilité de paiement. Le nombre d'échéances possibles est déterminé en fonction du nombre de mois restant entre votre inscription et la date du Salon.
Merci de nous contacter afin que nous puissions établir ensemble votre échéancier.


## ETAPE 6 SIGNATURE

Salon
${ }^{\text {aid }}$ Mariage 2829 mom 2024


## BON POUR ACCORD

(Signature précédée de la mention «Lu et Approuvé »

SALON DU MARIAGE - PORTO VECCHIO - HOTEL KILINA - 28 et 29 SEPTEMBRE 2024

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONCLUSION DU CONTRAT Le contrat ne devient définitif entre SASU JUST U EVENT et l'exposant que lorsque l'exposant a signé, daté avec la mention «Lu et approuvé» le dossier, les conditions générales de vente, et fourni les documents listés dans le présent contrat

CONDITIONS D'ADHÉSION Sont admises à exposer les entreprises françaises et étrangères présentant tous produits et services se rapportant au thème du Salon. L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants travaillant dans le même domaine si celui-ci est supérieur à $30 \%$ de la totalité des stands. La fourniture des chèques ou virements fait partie intégrante, obligatoire, de l'acceptation de l'organisateur pour valider le dossier d'inscription.

FACTURATION Le montant facturé par SASU JUST U EVENT à l'exposant est celui qui aura été convenu au jour de la conclusion du contrat, majoré du coût des prestations non prévues initialement. Les factures sont payables à réception.

PAIEMENT L'exposant acquittera $30 \%$ du montant TTC à la signature du contrat à titre d'acompte, le solde un mois avant le salon ou suivant l'échéancier à réception de la facture. SASU JUST U EVENT se réserve le droit de refuser l'accés au Salon à tout exposant n'ayant pas versé l'intégralité des sommes dues.

INSTALLATION Les emplacements seront attribués par l'organisateur. L’exposant doit être présent sur son stand au passage de la commission de sécurité et doit être en mesure de fournir tous les documents demandés. Après démontage des stands, l'exposant s'engage à rendre son stand dans l'état dans lequel il l'aura reçu. Toutes les informations concernant les horaires, les accès, etc, seront précisées à l'exposant avant le salon via un dossier technique.

ASSURANCE L'exposant doit prendre toutes les dispositions pour assurer ses biens : accessoires, mobilier... contre tous dommages matériels auprès de l'assurance de son choix. L'exposant renonce expressément à tout recours contre SASU JUST U EVENT, qui consent à la même renonciation à titre de réciprocité. Sous peine d'exclusion, chaque exposant devra remettre à SASU JUST U EVENT une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile et/ou une garantie de dommage pour les biens leur appartenant ou à ceux confiés.

RÉSILIATION SASU JUST U EVENT ne pourra être tenu responsable en cas d'événement indépendant de sa volonté, qui induirait l'annulation du salon, son report, ou un manque de fréquentation du salon par le public. Si le Salon n'a pas lieu pour quelle raison que ce soit, l'exposant s'engage à n’exercer aucun recours contre SASU JUST U EVENT. La résiliation unilatérale du contrat par l'exposant l'oblige à acquitter une indémnité forfaitaire irréductible. Entre M-6 Mois et M-1 Mois, l'acompte de réservation reste acquis à l’organisateur. A M-1 Mois et moins, le montant total TTC des prestations sera facturé. En tout état de cause, les acomptes éventuellement versés par l'exposant resteront acquis par SASU JUST U EVENT. SASU JUST U EVENT se réserve le droit de reporter la manifestation et/ou de modifier ses horaires, notamment en cas de force majeure ou pour toute raison qui nécessiterait une telle modification. Le report de la manifestation ou le changement d'horaires ne peut donc pas justifier une annulation totale ou partielle de la réservation de la part de l'exposant.

DIVERS Il est rappelé à l'exposant (DJ, Gospel...) qu'une déclaration doit être effectuée par ses soins auprès de la SACEM, au titre des droits d'auteurs nés de toute prestation musicale ayant pris place lors de l'exécution du contrat. Les jours et heures d'ouvertures du Salon sont fixés par SASU JUST U EVENT. Chaque exposant doit être présent sur son stand 1/2h avant l'ouverture du Salon et jusqu'à l'heure de fermeture de celui-ci. Aucune personne ne pourra être admise sans badge, invitation ou titre de paiement de l'entrée dans l'enceinte du Salon. SASU JUST U EVENT se réserve le droit d'interdire l'entrée à toute personne non titulaire d'un titre émis.

COMPETENCES Tout litige ou différend né de l'interprétation ou de l'exécution du contrat relévera de la compétence exclusive des juridications françaises.

Je reconnais avoir lu et approuvé les Conditions Générales de Vente dans leur intégralité.
(Signature précédée de la mention «Lu et Approuvé »

